POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

#### PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c. Six mois, — . . . 10 » Trois mois, — . . . 5 25

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. - L'abonnemeut doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES. 3 heures 13 minutes du matin, Poste.

Omnibus. 08 soir. Omnibus. 13 Express. Omnibus

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

59

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit). Omnibus-Mixte. Express. 50 Omnibus-Mixte. 11 -56 Omnibus. 47

Poste.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Grasset, Javaud et Milon, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C'a, place de la Bourse, 8.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . . . . 20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . . . . 30 —

Dans les réclames . . . . . . . .

Dans toute autre partie du journal. 75

Dans les faits divers . . .

## Chronique Politique.

Nous lisons dans la Patrie, sous le titre, L'Empereur et les conseils généraux :

Connaître la pensée de la nation, apprécier ses besoins, ses aspirations, tel doit être le premier, nous ne craignons pas de le dire, le principal souci du souverain. Y donner la satisfaction légitime ne sera que le second. Ce désir est encore plus impérieux pour celui dont le trône repose sur la base inébranlable de la volonté nationale, pour celui qui préside aux destinées d'un peuple doté, quoi qu'on en dise, d'institutions libérales, et notamment de l'inappréciable bienfait du suffrage universel. Plus qu'aucun autre, ce souverain doit vouloir connaître les moindres mouvements de l'opinion, se rendre compte de ses plus légères fluctuations et des causes qui peuvent les avoir provoquées, et pour cela chercher à se mettre en rapport le plus possible avec ceux qui en sont les interprètes les plus naturels et les plus autorisés. Il doit vouloir surtout se rapprocher de cette partie de la nation si laborieuse et si honnêle qui peuple nos campagnes, et qui n'est que trop souvent privée de tout moyen de communication directe avec le pouvoir central.

L'Empereur a compris cette nécessité, et par une mesure qui, pour beaucoup d'habitants de la capitale, est peut-être passée inaperçue, ne pouvant aller personnellement dans tous les centres de population, il les a appelés à lui dans la personne des conseillers généraux.

Déjà l'Empereur, par ses rapports directs et personnels avec les membres du Corps-Législatif communiquait avec le pays et se pénétrait de ses besoins et de ses aspirations; mais les vœux des députés, mandataires d'une circonscription électorale étendue, doivent nécessairement revêtir un caractère général. L'Empereur s'est demandé s'il ne pourrait pas utilement étendre le cercle des personnes appelées à lui transmettre librement leurs opinions, et si le canton, qui, lui aussi, possède à sa tête un élu du suffrage universel, élu d'un ordre moins élevé, mais non moins respectable par son origine, ne devrait pas être admis à lui faire parvenir directement les vœux plus précis d'une collectivité moins étendue que ceux du département.

C'est dans cette pensée, croyons-nous, que l'Empereur a décidé d'admettre à ses réceptions officielles tous les conseillers généraux de l'Empire.

Des renseignements qui nous parviennent nous montrent que cette décision a été trèssavorablement accueillie dans les provinces. On y a vu un moyen efficace de faire parvenir jusqu'au pied du trône des demandes, et au besoin des réclamations, d'intéresser plus par-

ticulièrement le souverain au bonheur et au bien-être de chaque partie du territoire.

Mandataires de leurs concitoyens, les trois mille conseillers généraux de l'Empire formeront autant d'intermédiaires par lesquels le souverain pourra communiquer personnellement avec le pays six fois par année environ, chiffre plus que suffisant pour que toutes les demandes ayant un caractère sérieux puissent se produire.

Un grand nombre de conseillers généraux ont déjà usé de cette faculté, et avec une réserve à laquelle on devait s'attendre, ils ont su éviter d'entretenir l'Empereur de demandes personnelles pour se renfermer dans celles qui intéressent leurs cantons ou les communes qui en font partie, seules demandes que Sa Majesté puisse écouter, parce que seules elles intéressent le pays.

Cette mesure, qui, il y a quelques années, n'eût produit aucun résultat pratique pour la plus grande partie du territoire, à cause de la difficulté des communications, est appelée à profiter à tous, aujourd'hui que les voies ferrées mettent les cantons les plus éloignés à 36 heures de la capitale.

Nous croyons pouvoir affirmer que cette innovation, empreinte d'un incontestable caractère de libéralisme, répond à un désir des populations, celui de faire connaître à l'Empereur la vérité. Si l'Empereur savait! tel est le cri des babitants des villes et des campagnes, chaque fois qu'un malheur frappe un village ou une cité, chaque fois qu'une mesure paraît injuste ou inopportune.

Désormais, donc, l'Empereur saura!

La longueur de la discussion sur l'agriculture témoigne de l'intérêt que prend la Chambre à cette grande question. Presque tous les députés des départements agricoles tiennent à donner leur opinion. De sorte que si la lumière ne jaillit pas d'un débat si complet, c'est qu'elle ne doit jamais jaillir, Quelle enquête apportera plus de renseignements, plus de garanties? Les députés de l'opposition demandent que l'enquête soit confiée au Corps-Législatif. Mais elle est faite, et faite par lui; de quoi s'occupe-t-il donc en ce moment, si ce n'est de cet important travail? Quand il l'aura terminé, quand la discussion sera close, il conclura, ou l'opinion publique conclura pour lui, et les conclusions de la future enquête, sous quelque influence qu'elle s'accomplisse, ne pourront contredire sérieusement les sien-

Cinq orateurs ont pris successivement la parole: M. le baron de Veauce, pour terminer son discours de la veille, M. de Tillancourt, M. Pagezy, le colonel Réguis, et enfin M. Fré-

Les quatre premiers orateurs ont repris tour à tour l'examen des causes du mal, et l'étude des remèdes qu'il appelle. Ils n'ont guère été d'accord que sur sa gravité. Jusqu'à présent ce dernier point est le seul que personne ne conteste et qui demeure acquis. Au reste, la persistance des mêmes aveux chez la plupart des orateurs, et surtout l'observation des mêmes faits par des hommes d'opinions différentes, permettent au moins d'établir, sans témérité, quelques principes. Ainsi, il paraît hors de discussion maintenant que l'abondance des dernières récoltes est une des causes immédiates de la crise; et il semble aussi que l'importation libre des blés étrangers y ait un peu contribué. Les théoriciens de la protection ou du libre échange ne varient guère là-dessus que du plus au moins. Quant au droit compensateur de deux francs réclamé par les signataires de l'amendement Pouyer-Quertier, et entre autres, avec une grande vivacité dans la séance du 8, par M. le colonel Reguis, qui voudrait même le porter au double, si ce droit a ses partisans, il a aussi ses adversaires, et il sera énergiquement combattu.

C'est bien à Paris que se tiendra la conférence chargée d'examiner les questions soulevées par la dernière révolution survenue dans les Principautés Danubiennes. Cette conférence doit se composer, comme on le sait, des représentants des sept puissances signataires du traité de Paris, c'est-à-dire de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse, de la Turquie et de l'Italie. On croit que les plénipotentiaires pourront se réunir dès la fin du mois de mars.

La réunion de la Conférence relative aux Principautés Danubiennes a été encore plus prompte qu'on ne le croyait. Le Moniteur annonce que la Conférence a tenu, samedi, sa première séance au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys. Il paraît que cette séance n'a été qu'une séance de pure forme. La Russie n'y était représentée que par un chargé d'affaires, M. de Budberg n'étant pas encore de retour à

L'Indépendance belge avait mis en circulation, il y a peu de jours, un bruit d'après lequel il serait question de soumettre égalèment l'affaire des duchés de l'Elbe à l'arbitrage de la Conférence chargée d'examiner la question des Principautés. Une correspondance semi-officielle de Berlin annonce que le gouvernement prussien est décidé à ne pas accepter, de quelque côté qu'elle puisse venir, la proposition de soumettre la question des duchés à un arbitrage pareil. Dans les notes identiques du 31 janvier 1864, dit cette correspondance, la Prusse et l'Autriche ont réservé, il est vrai, de soumettre la solution finale de la question à l'adhésion des puissances européennes; mais on voit sans peine qu'il y a une différence immense entre ce procédé et l'arbitrage mis en perspective par le journal belge.

La Prusse et l'Autriche en sont toujours au même point. Elles ne prennent pas encore de mesures hostiles l'une à l'égard de l'autre; mais elles prennent, du moins, des mesures de précaution. Il paraît à peu près certain que le général Benedeck a été mandé à Vienne, pour donner son avis sur les dispositions militaires qu'il conviendrait de prendre dans le cas où la situation s'aggraverait. D'un autre côté, la Prusse, comme on le voit par le résumé télégraphique d'un article de la Gazette de l'Allemagne du Nord, prend ses précautions pour pouvoir, à un moment donné, effectuer rapidement la mobilisation de ses troupes.

On parle depuis quelques jours d'armements considérables en Prusse, en Autriche et en Russie, mais nous croyons que ces nouvelles méritent confirmation. Il nous semble, en effet, difficile d'admettre, quelque tendus que soient les rapports de l'Autriche et de la Prusse, que les deux grandes puissances allemandes, en présence des complications nombreuses signalées en ce moment sur divers points de l'Europe, se décident à se jeter dans les ambarras d'une guerre dout il serait impossible de prévoir les graves conséquences. En effet, déjà l'Observateur, d'Altona, dit que la Prusse et l'Autriche se sont mises d'accord sur les points essentiels de la question des duchés, et que les Autrichiens ne tarderont pas à évacuer le Holstein. D'un autre côté, on annonce une nouvelle entrevue de Gastein entre le roi de Prusse et l'Empereur d'Autriche.

Nous avions raison de mettre en doute l'authenticité des bruits d'après lesquels les puissances du Nord auraient commencé des armements considérables; d'une part, l'Invalide russe dément tous les bruits de concentration de troupes russes; de l'autre, la Gazette de l'Allemagne du Nord déclare dénués de fondement les indications relatives à la mobilisation de la Landwher de Berlin.

Nous savons bien qu'il ne faut pas attacher une valeur exagérée aux démentis semi-officiels. Nous croyons volontiers que, en présence des évènements qui viennent de se passer dans les Principautés Danubiennes, en présence de la question toujours pendante des duchés de l'Elbe, la Russie, l'Autriche et la Prusse doivent prendre dans ce moment quelques mesures de précaution. Mais de là aux armements considérables dont on parlait, il y a loin.

La Gazette de l'Allemagne du Nord parlant des fausses indications relatives à une mobilisation imminente de la landwher de Berlin considère la possibilité d'une guerre entre la Prusse et l'Autriche comme absurde. L'Autriche, dit-elle, a été notre alliée, et il y aurait encore bien loin de la cessation de l'alliance à une guerre.

On ne fait plus aujourd'hui de guerre pour des différends survenus entre gouvernements, mais seulement quand de grands intérêts nationaux sont en jeu. Si la question des duchés, même depuis que le Sleswig-Holstein est devenu allemand, inquiète encore les esprits, la cause en est dans l'administration actuelle du pays qui menace à tout moment d'amener une intervention étrangère.

La mort du roi de Danemark et la guerre qui suivit ont interrompu la question de la réforme tédérale au moment où la Prusse venait de développer avec clarté et précision ses vues sur la situation. Les circonstances qui ont accompagné et suivi la guerre ont montré de nouveau combien il était nécessaire de tourner l'attention de l'Allemagne vers la solution de cette question.

Nous avions indiqué dernièrement les diverses considérations qui nous semblaient rendre imminente une crise ministérielle en Prusse. Bien qu'un démenti officiel ait été donné à Berlin aux bruits de modifications ministérielles que nous avons mentionnées, nous avons peine à croire que le cabinet actuel puisse se maintenir dans les conditions présentes.

Des lettres de Bucharest annoncent qu'il se manifeste en Moldavie des velléités séparatistes. A Jassy, il y a un parti qui agit pour faire renommer le prince Stourdza, hospodar de Moldavie. A Bucharest, Jean Ghika a des partisans qui sont disposés à le nommer hospopar de Valachie. Le général Golesco, qui fait partie du gouvernement provisoire, a aussi des chances.

Les lettres de Rome du 7 annoncent que le pape avait accordé une longue audience au député italien César Cantu. On donnait d'ailleurs comme certain que ce personnage n'avait aucune mission politique.

Le cardinal d'Andrea avait résolu de retourner à Rome. Le pape avait donné son consentement à cette détermination, à la condition que le cardinal se présentât au Vatican.

Le départ du baron de Meyendorss est fixé au mois prochain.

Dans sa revue hebdomadaire du 8, le Moniteur du soir blâmait formellement la conduite de Karam et se prononçait pour l'application du règlement organique du Liban. Une dépêche de Constantiuople, du 8 mars, nous apprend que la révolte maronite est complètement comprimée et que Daoud-Pacha s'occupe de la réorganisation du pays. Joseph Karam est en fuite.

Le mouvement fenianiste prend chaque jour plus de développement en Amérique. La petite ville de Standbrige, dans le Canada, vient d'être inopinément attaquée par une bande organisée sur le territoire des Etats-Unis. Les assaillants ont été repoussés, mais cette tentative n'en a pas moins une sérieuse importance; aussi a-t-elle déterminé, de la part du gouvernement canadien, de nouvelles précautions contre les complots des fenians.

Nous recevons aujourd'hui le texte complet du fameux discours du président Johnson, qui a fait tant de bruit des deux côtés de l'Atlantique. L'abondance des matières ne nous permet pas de publier ce volumineux document.

Le paquebot la Louisiane, arrivé le 10 à Saint-Nazaire, apporte des nouvelles du Mexique qui vont jusqu'au 13 février. D'après le Moniteur, la route de la Vera-Cruz à Mexico, jusqu'à présent infestée de bandits, serait devenue un peu plus sûre que par le passé, et les populations rurales prendraient enfin le parti de se protéger elles-mêmes. Cette dernière nouvelle, si elle se confirmait, aurait une importance qui n'échapperait à personne; car on n'a pas oublié que le maréchal Forey

déclarait récemment dans le Sénat qu'il n'y avait guère à compter sur les Mexicains pour leur propre défense, et qu'ils abandonnaient leurs villages dès qu'ils n'étaient plus protégés par nos troupes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Dimanche, à midi, le duc de Gramont, ambassadeur de France à Vienne, a remis solennellement au prince impérial d'Autriche le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

- Il n'est bruit au palais que d'un procès extrêmement curieux, en raison surtout de la question entièrement nouvelle qui se trouve soulevée et qui est celle-ci : un journal qui reproduit librement un communiqué adressé à une autre feuille, peut-il être poursuivi par un tiers dont s'occupe le communiqué comme ayant commis une diffamation? Voici dans quelles circonstances l'affaire se présente : le 14 décembre, l'Avenir national insérait un communiqué que lui adressait le ministre de l'intérieur, à l'occasion d'un article concernant M. Sandon, avocat, auteur d'une pétition dont M. Tourangin présenta le rapport au Sénat dans la séance du 19 février 1863. Le Constitutionnel ayant reproduit ce communiqué, M. Sandon vient de citer M. Louis Boniface, le gérant de ce journal, devant la 6mº chambre, sous la prévention de diffamation.

Outre l'insertion du jugement dans vingt journaux, le plaignant réclame, à titre de dommages-intérêts, la somme de deux cent mille francs

M. Audral doit plaider pour M. Sandon. Ce procès viendra vendredi prochain.

# Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici le mouvement de la population de la ville de Saumur, pendant l'année 1865 :

l est né :	garçons, filles,	145 115			
Ensemble,		260		ci	260
l est décéd	ė:	200	1000		
Garçon	89				
Homm	77				
Veufs,		32			
	Start Law	198	<b>- 198</b>		
Filles,		80			
Femme	s mariées,	50			
Veuves,		49			
	aleja tul ( )	179	- 179		
Ense		377	ci	377	
	,			117	

naissances. Ne font pas partie de ces chiffres les morts-

Il y a donc un excédant de 117 décès sur les

Ne font pas partie de ces chiffres les mortsnés, qui sélèvent à 17, savoir :

Garçons, 8 — Filles, 7.

Dans la même année, 113 mariages ont été contractés.

Quelques personnes, qui s'occupent des questions agricoles, ayant exprimé le désir d'avoir des renseignements puisés aux sources officielles sur la production, la consommation, le prix moyen du froment en France, et sur le commerce des céréales avec l'étranger, le gouvernement a cru devoir publier différents tableaux donnant ces renseignements par régions géographiques et pour la France entière, pendant les cinq années qui se sont écoulées de 1861 à 1865.

Nous extrayons de ces tableaux ce qui concerne la 4° région (ouest), qui comprend les départements de la Loire-Inférieure, Maineet-Loire, Indre-et-Loire, Vendée, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Charente, Vienne, Haute-Vienne:

Le premier tableau indique la production du froment en France de 1861 à 1865 inclusivement. Dans ce tableau, la 4º région figure avec les chiffres suivants:

Nombre d'hectares ensemencés en 1861 : 957,165; en 1862, 966,019; en 1863, 982,135; en 1864, 982,890, et en 1865, 992,281.

Nombre d'hectolitres récoltés correspondant à chacune des années de la même période : 8,022,875; 15,267,037; 15,817,036; 15,029,751; et 13,847,945.

Enfin, nombre moyen d'hectolitres récoltés par hectare pour chacune des mêmes années : 8 hectolitres 38 litres, 43 h. 73 l.; 16 h. 10 l.; 15 h. 29 l.; et 13 h. 95 l.

Le 2° tableau donne la consommation moyenne annuelle, d'après les documents recueillis en 1864.

La 4° région a consommé annuellement pour la nourriture des habitants 7,754,290 hectolitres; pour la nourriture des bestiaux, 47,846 hectolitres; pour les semences, 1,588,029 hectolitres, et pour tous autres usages, 24,000 hectolitres.

La consommation totale de cette région s'est élevée annuellement à 9,414,165 hectolitres

Celle de la France entière a été de 90 millions 275,490 hectolitres.

Le 5° tableau présente les prix moyens annuels de l'hectolitre de froment d'après les mercuriales générales.

Dans la 4° région, le prix moyen de l'hectolitre a été en 1861 25 fr. 34; en 1862, 22 fr. 52; en 1863, 18 fr. 38; en 1864, 16 fr. 19, et en 1865, 14 fr. 99.

D'autres tableaux donnent le relevé des importations et exportations de froment pendant la même période.

Pour le commerce spécial, c'est-à-dire celui qui comprend les marchandises livrées à la consommation en France et les marchandises françaises exportées, les importations de froment, pour toute la France y compris l'Algérie, sont tombées de 10,272,314 quintaux en 1861, à 265,620 quintaux en 1865. Les exportations, au contraire, se sont élevées de 922,585 quintaux en 1861, à 3,582,836 quintaux en 1865.

Par arrêté de M. le ministre des finances, en date du 24 janvier 1866, M. Vignes, directeur des postes des Pyrénées-Orientales, a été nommé directeur des postes du département de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Vergne.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Godet.

## Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Vienne adressée à la Gazette de Venise annonce que le prince Couza a envoyé de Cronstadt aux puissances une protestation déclarant que son abdication n'a pas été volontaire et qu'elle lui a été arrachée.

Le Moniteur prussien publie le traité de la navigation de la Prusse avec l'Angleterre, et il ajoute que les ratifications ont été échangées à Berlin le 24 février. Il n'est fait aucune mention de l'assentiment subsidiaire que les Chambres devront donner au traité, assentiment qui, aux termes de l'article 48 de la Constitution, est absolument nécessaire.

Les relations diplomatiques sont décidément rompues entre la Russie et Rome. Le baron de Meyendorff quitte Rome, et on assure que non-seulement il ne sera pas remplacé, mais qu'aucun agent de la Russie ne résidera désormais à Rome avec un caractère officiel reconnu par le gouvernement du pape.

Une dépêche télégraphique distribuée hier à tous les journaux de Paris annonçait que, d'après un bruit répandu à Londres, l'Autriche aurait demandé les bons offices du cabinet anglais pour un arrangement amical du différend austro-prussien.

Le Morning-Post et le Morning-Star déclarent aujourd'hui que cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

Pour les dernières nouvelles : P. Godet.

## Variétés.

DES TRICHINES ET DE LA TRICHINOSE.

Les trichines et la trichinose étant toujours l'objet de la préoccupation publique et de l'étude du monde savant, nous pensons être agréable à nos lecteurs en leur donnant sur cette question, l'article suivant plein d'intérêt, que nous empruntons au Grand Journal:

Depuis deux mois l'attention publique se préoccupe vivement et à bon droit d'une nouvelle maladie qui ravage en ce moment l'Allemagne et menace par son caractère épidémique de prendre des proportions excessivement graves. Quoique jusqu'ici le fléau n'ait guère dépassé les limites du Rhin et de la Vistule, il n'en est pas moins vrai qu'il peut un jour on l'autre arriver parmi nous, et que par conséquent il est de la moindre prudence de ne point en négliger l'étude.

Cette maladie, dont la congénère existe en France sous le nom de ladrerie du porc, s'appelle la trichinose. Elle est occasionnée par la présence de milliers de petits vers blancs imperceptibles au sein des muscles et des intestins du porc. Introduits dans l'économie humaine par l'ingestion des viandes infectées, ces parasites s'y multipliant avec une rapidité extraordinaire et désorganisant les muscles, les intestins et nombre d'autres organes, à l'exception du cœur, ne tardent pas à mener an tombeau l'individu qu'ils ont envahi. On comprendra facilement la gravité d'une pareille affection si l'on songe à la quantité de porcs qui entrent chaque jour dans la consommation alimentaire et aux difficultés que présente le diagnostic de la maladie chez l'animal.

La trichine est un ver miscroscopique. S'il est très-difficile et la plupart du temps impossible de la reconnaître à l'œil nu, c'est moins sa grosseur que sa transparence qu'il faut accuser. Elle possède souvent de 1 à 2 millimètres de longueur, et lorsque son kyste d'enveloppe est d'ancienne formation, elle acquier une sorte d'opacité qui la rend beaucoup plus visible. D'après M. Virchow, ce kyste ne serait qu'une fibre animale modifiée. Introduite dans les muscles, la jeune trichine grossit rapidement aux dépens des éléments anatomiques, et provoque bientôt l'inflammation qui doit produire son cocon.

Quand elles sont ainsi logées et hébergées, elles passent trois ou cinq mois enroulées comme des ressorts de montre au sein de leur kyste, jusqu'à ce que, transportées dans l'intestin d'un autre animal, elles se trouvent dans les conditions nécessaires à leur entier développement et à leur reproduction. C'est alors qu'elles engendrent ces milliers d'œus qui se répandent à leur tour dans le nouveau sujet infecté. On peut donc posséder sur soi des millions de trichines, puisqu'une seule mère est susceptible d'enfanter un millier de rejetons, et que dans le morceau de saucisson ou de boudin avalé par le malade, il a pu se rencontrer facilement plusieurs centaines de trichines femelles.

Par un hasard regrettable, il n'y a guère que l'homme et le lapin qui, en dehors du cochon, aient l'agréable faculté de loger cet intéressant animal. Comme on voit, ses plaisirs gastronomiques ne sont pas extrêmement variés et sont en tout cas assez mal choisis.

Maintenant arrivons à la partie capitale, à la maladie occasionnée à l'homme par l'ingestion de viandes trichinées, à la trichinose. Quels sont ses symptômes, sa marche, ses terminaisons. Grâce à la thèse du docteur Il. Rodet, ce côté de la question est désormais parfaitement connu et analysé.

D'après M. Rodet, la trichinose comple trois périodes.

La première, dite d'inflammation intestinale, commence un jour après l'ingestion et finit du septième au dixième jour. Elle est marquée par des coliques, des tiraillements dans le bas ventre, quelquefois de la constipation. Cependant les selles des malades sont généralement multipliées et diarrhéiques, de couleur aqueuse ou sanguinolente.

La langue est sale et chargée. Il y a des nausées, des vomissements alimentaires ou bilieux avec ballonnement du ventre. Le malade est prostré. Le pouls est élevé à 100 et 110 pulsations, la peau est chaude. Les cas de mort sont très-rares dans ces dix premiers jours. Quelquefois la période elle-même manque complètement.

La seconde période, dite d'irritation musculaire, ne fait jamais défaut. Elle a une durée de trois ou quatre semaines et s'annonce par des frissons, de la fatigue et des douleurs dans tout le corps. Les membres supérieurs sont ædématisés. La face, les paupières sont rouges et tuméfiées. Les mouvements de l'œil ne s'accomplissent que difficultueusement et avec douleur, la mastication et la respiration sont gênées.

Quelquefois les membres sont contracturés. Il y a des sueurs fétides qu'accompagnent encore des éruptions furonculeuses ou miliaines. Les phénomènes intestinaux conservent leur gravité, et suivant les quelques statistiques que l'on a, ce serait à la fin de cette seconde période qu'il y aurait le plus de malades en-

A la période de terminaison, les symptômes s'amendent ou disparaissent, et la convalescence arrive peu à peu au milieu de faiblesses, d'ædèmes répercussifs et d'anhémies lentes et dangereuses. Lorsque la maladie doit se terminer par la mort, les accidents prennent un aspect typhoïde. Il y a coma, prostration, gargouillement abdominal et soubressauts des

Quel est le nombre des trichines qu'un homme peut supporter sans danger dans ses muscles! On ne le sait, mais il est probable que plusieurs milliers sont nécessaires pour que l'individu atteint soit gravement menacé. Ce qui console, c'est qu'il peut y avoir déjà deux mille mères dans une seule bouchée de viande infectée.

(La fin au prochain numéro.)

La grande publication religieuse, la Vie de Jésus, de l'abbé Michon, obtient en ce moment un brillant succès. Les deux premières éditions sont sur le point d'être écoulées, et l'auteur prépare la troisième édition.

Les hommes les plus competents, dans le clergé, prélats, théologiens, en France et à l'étranger, rendent hommage à la valeur de ce

Voici, de Rome, l'opinion de Msr Nardi, auditeur au conseil de rote, prélat romain très-instruit, qui écrit à l'auteur :

» Rome, 15 février 1866.

» Monsieur l'abbé.

» Le travail que vous venez de produire est » d'un grand mérite, et c'est, je crois, la » meilleure réponse qu'on puisse faire et qu'on » ait faite à M. Renan. Je vous en remercie au » nom de tous les bons catholiques; et je » voudrais que ce beau travail fût plus connu » et plus répandu, même chez nous, à Rome, » où le livre de M. Renan a fait un grand mal.

» Votre livre est savant et critique, sans être » lourd et pédantesque. Continuez à donner » au monde catholique des ouvrages pareils, » dont nous avons de plus en plus besoin.

» Veuillez, monsieur l'abbé, accepter mes » remerciements, etc., etc.

» Votre très-dévoué serviteur, NARDI. »

L'ouvrage se compose de deux beaux volumes in-8°, avec cartes et plans, parmi lesquels un plan nouveau sur grandes dimensions des églises du Saint-Sépulcre et du Calvaire. Le second volume contient les Evangiles parallèles, traduction nouvelle littérale des Evangiles mis en regard, faite sur les anciens manuscrits grecs, et donnant les variantes des manuscrits.

Ce beau livre a sa place marquée dans toutes les bibliothèques. Il est destiné à faciliter l'étude des Evangiles à ceux que rebute le grec, et qui trouveront dans une traduction littérale la réproduction aussi rigoureuse que possible de l'original. Les documents nombreux qui accompagnent cette Vie de Jesus sont dus à deux expéditions scientifiques en Palestine, en 1851 et en 1863, auxquelles l'auteur a pris part, sous la direction de M. de Saulcy, membre de l'Institut.

C'est l'un des plus importants travaux de ce genre et l'un des plus complets qui aient été publiés dans ce siècle au point de vue catholique. Croyants et libres penseurs le liront également avec un légitime intérêt.

Ce livre est en vente chez M. Javaud, libraire à Saumur.

> Prix: 7 fr. 50 c. le volnme. (126)

#### Marché de Saumur du 10 Mars.

Froment (l'h. 77 k.) 16 44 Paille de ratelier

2º qualité (74 k.)	- 1	5 8	108	1	hor	barrie	(95	5	9 86
Seigle	1	0 -				e litière.			3 48
Orge	- 1	1 5				. id.			
Avoine anc. (entrée	) 1					e (les 750			
Fèves	1					delin (70			3 -
Pois blancs	2					de trèfle('			
- rouges	1	B =				de luzer	ne	0	5 -
Cire jaune (50 kil).									n stare
Huile de noix ord.			_			de chene			}
- de chenevis .						es conc			
- de lin		3 -				(les 100		GI	_
			-			53-00 AUGUSTON	mej 1	. 01	
601						(1).			
				(8					
Coteaux de Saumu	r 18	65			110	qualité	125	à	150
ld.					20	id.	100		
Ordin., envir. de Sa	um	ur	180	35.	110	id.	50		55
Id.					20		44		48
Saint-Léger et env	iro	ns :	186	5.	1 re		40		4.5
Id.					20	id.	37		40
Le Puy-N D. et en	viro	ns	186	15,	1re	id.	40	à	49
Id.					20	id.	36	à	38
La Vienne, 1865.	0						28	à	32
	B	OU	GES	(:	3).				
Souzay et environs							MK	1	400
Champigny, 1865.					4 re	qualité	160	-	100
Id					90	id	125		y
Varrains, 1864.							))	COTO	y
Varrains, 1865 .						300	75	- 2	90
Bourgueil, 1865.			1	4	4 re	qualité	110	A	125
Id					20	id.	90	à	100
Restigny 1865						444.0	75	· A	90
Chinon, 1865 Id		0		1	1 re	id.	70	1	80
Id.					20	id.	60	18	65
				P22510	BURNES	lit. — (3 ;	-	-	

3 p. 0/0 baisse 02 cent. - Fermé à 69 60. 4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. - Fermé a 97 80. BOURSE DU 12 MARS.

3 p. 0/0 hausse 12 cent. - Fermé à 69 72. 4 1/8 p. 0/0 baisse 50 cent. - Fermé à 97 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M° POULET, avoué-licencié, rue Cendrière, nº 3, à Saumur, et de Me Victor DUFOUR, notaire à Gennes-sur-Loire.

### VENTE DE BIENS.

# VENDRE

Aux enchères publiques, Par le ministère de Me Victor Dufour, notaire à Gennes, commis par le jugement dont il sera ci-après

# LES BIENS

Ci-après désignés,

Appartenant à demoiselle Julie-Léonie-Virginie Godin, domiciliée à Gennes-sur-Loire, actuellement pensionnaire à l'asile d'aliénés à Sainte-Gemmes, interdite par jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, du dix-sept août mil huit cent soixante-cinq, enregistré;

Sur la poursuite de M. Auguste Thibault, propriétaire, demeurant aux Tuffeaux, agissant au nom et comme tuteur à l'interdiction de ladite demoiselle Godin,

Ayant pour avoué-constitué Mº Saturnin Poulet, demeurant à Saumur, rue Cendrière, nº 3;

En présence ou lui dûment appelé de M. Eugène Denouault, boulanger, demeurant à Gennes, subrogé-tuteur de ladite interdite, savoir :

### CHAPITRE PREMIER.

Le dimanche huit avril mil huit cent soixante-six, à midi, en une maison sise au village de la Roche, commune de Saint-Georges-le-Thoureil, occupée par le sieur Girard.

PREMIER LOT.

Un are trente centiares de vigne, situés à la Gouvenière, compris au plan cadastral de la commune de Saint-Georges-le-Thoureil sous le numéro 2,152, section A, joignant au nord Joseph Renou, au levant Nourry et autres, au midi Chauveau, au couchant un sentier; mise à prix, vingt-cinq francs, ci.....

2° LOT. Même quantité de vigne, située au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 2,156, même section, joignant au levant un sentier, au nord Nourry, au couchant le sieur Delaunay; mise à

Report.... prix, trente-cinq francs, 3º LOT.

Sept ares de terre, situés aux Pinsonneaux, compris audit plan cadastral sous le numéro 2,858, même section, joignant au levant Louis Girard, au nord le chemin de la Genaudière, au couchant Jean Meunier, et au nord Michel Préau; mise à prix, deux cents francs, ci......

4º LOT. Deux ares cinquante centiares de terre, situés au devant de la Roche, compris audit plan cadastral sous le numéro 182, section B, joignant au nord et au levant un sentier, au couchant René Richaume, et au midi veuve Foucher; mise à cent cinquante prix . francs, ci.......

5° LOT. Douze ares quatre-vingts centiares de vigne, situés au village de la Roche, compris audit plan cadastral sous le numéro 355. même section, joignant au nord Mathurin Buleau, au levant un chemin, au midi Michel Préau et autres, et au couchant François Martin; mise à prix, cent vingt francs, ci.....

6° LOT. Sept ares cinquante censilue devant de la Roche, compris audit plan cadastral sous le numéro 420, même section, joignant au nord François Martin, au levant Jean Baudriller, au midi les héritiers Girard, et au couchant les enfants Lemasson; mise à prix, cent quatre-vingts francs,

7° LOT. Dix ares quatre-vingts centiares de terre, situés au même endroit, com-pris audit plan cadastral sous le numéro 443, même section, joignant au nord

Report. .. les enfants Boussicault, au levant le sieur Maurice Frétellière, au midi Mathurin Buleau, et au couchant le chemin de la Lussière; mise à prix, deux cent quatre-vingts francs, Ci.....

8° LOT. Vingt-cinq ares quarante centiares de vigne, situés à la Samsonnière, compris audit plan cadastral sous le numéro 543, même section, joignant au nord et au levant un sentier, au midi les héritiers Nourry et autres, au couchant Jean Cigogne; mise à prix, cinq cents francs, ci.... 9° LOT.

Soixante · quatorze ares cinquante centiares de ter-re, situés à la Bruère, compris audit plan cadastral sous le numéro 555, même section, joignant au nord Leblé, au levant Beugné, au midi les enfants Lemasson, et au couchant le chemin de la Lussière; mise à prix, deux mille deux cents francs, ci.....

10° LOT. Dix-huit ares de terre, situés au même endroit, compris audit plan cadastral sous le numéro 568, même section, joignant au nord Pierre Martin et autres, au levant les héritiers Martin, au midi le sieur Mathurin Buleau au couchant un chemin; mise à prix, six cents francs, ci.....

11º LOT. Soixante ares de terre forme de triangle coupé par la route, au même lieu, compris audit plan cadastral seus le numéro 575, même section, joi-gnant au midi Lelièvre, au couchant et au nord des chemins; mise à prix, quatorze cents francs, ci. 12° LOT.

Six ares quarante centiares de terre, situés à la Blotte, compris audit plan

Report.... cadastral sous le numéro 618, même section, joignant au nord Thouron, au levant Jean Blain, au midi François Martin, et au couchant M. Poitevin; mise à prix cent quatrevingts francs, ci.....

13° LOT. Sept ares cinquante centiares de terre, situés à la Coudraie, compris audit plan cadastral sous le numéro 861, même section, joignant au nord Jean Richaume, au midi Pierre Martin, et au couchant les héritiers Martin; mise à prix, cent soixante francs,

500 »

2,200 »

600 »

1,400 »

14° LOT. Deux ares trente centiares de vigne, situés à la Croix-Guerin, compris audit plan cadastral sous le numéro 895, même section, joignant au nord François Rousseau, au levant un chemin, au midi le sieur Augereau; mise à prix, quatre-vingts francs, Ci.....

15° LOT. Cinq ares dix centiares de vigne, situés au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 902, même section, joignant au nord François Rousseau, au levant un chemin, au midi les héritiers Nourry, et au couchant le sieur Remblier; mise à prix, cent soixante dix francs, ci...... 16° LOT.

Quinze ares quatre-vingts centiares de lande, situés à la Bruyère de la-Roche, compris audit plan cadastral sons le numéro 1,017, même section, joignant au levant les héritiers Girard, au couchant le sieur Mathurin Chevallier, et au nord un sentier; mise à prix, trente francs, ci.....

17° LOT. Dix-sept ares soixante centiares de terre et lande, situés aux Varennes, com-

Report.... 6,310 » pris audit plan cadastral sous les numéros 1,103. 1,104, 1,105 et 1,106, même section, joignant au nord Cherpy, au midi M<sup>m</sup> veuve Fouché et autres, au couchant un chemin; mise à prix, soixante francs, ci..... 60 »

18° LOT. Dix-neuf ares trente centiares de lande, situés au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 1,138, même section, joignant au nord veuve Fouché, au levant un chemin, et au midi les héritiers Gindreau; mise à prix, quarante francs,

40 »

100 a

50 »

100 »

180 .

19° LOT. Cinquante ares de lande, situés à la Lande-dela-Touche, compris audit plan cadastral sous le numero 1,157, même section, joignant au nord le sieur Thouron et autres. au midi un sentier, au couchant Jacques Delafuie, et au levant Jean Préau; mise à prix, cent francs, ci....

20° гот. Huit ares quarante centiares de pâture, situés au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 1,170, même section, joignant au levant les héritiers Nourry et autres, au couchant les mêmes, et au nord Joseph Renou; mise à prix, cinquante francs, ci.....

21° LOT. Treize ares quatre-vingts centiares de pâture, situés à la Mare-Capitaine, com-pris audit plan cadastral sous le numéro 1,213, même section, joignant au nord Mme veuve Marion, au levant un sentier, au midi le sieur René Gennevaise, et au couchant Ma-thurin Frétellière, mise à prix, cent francs, ci....

de, situés à la Bruyère-de-

22° LOT. Trente-huit ares de lan-

A reporter....

A reporter....

710 »

180 »

A reporter.... 5,690 »

A reporter.... 6,310

A reporter....

Report.... 12,725 » 6,660 » Report.... choux; mise à prix, huit la-Roche, compris audit plan cadastral sous le nucents francs, ci..... méro 1,311, même sec-30° LOT. tion, joignant au nord le Une rente foncière de chemin du Thoureil, au quatre - vingt - huit litres levant les héritiers Martin, quarante centilitres de blé au midi un sentier, et au froment, due par François Guyard, de Milly, comcouchant les hériters Nourry; mise à prix, cinquante mune de Gennes; mise à francs, ci.....23° Lor. prix, deux cents francs, 200 Ci....... Huit ares dix centiares CHAPITRE III. de terre, situés aux Vau-Le dimanche vingt - neuf delinières, compris audit avril mil huit cent soixanplan cadastral sous le nute-six, a midi, dans une mero 1,429, même secmaison située à Milly, tion, joignant au nord commune de Gennes, Pierre Breton, au levant occupée par le sieur Cor-Joseph Treuiller, au midi dier, formant le 31° lot, Béritault, et au couchant ci-apres. un chemin; mise à prix, 31° гот. 80 m quatre-vingts francs, ci... Une maison d'habitation 24° LOT. avec ses dépendances, con-Neuf ares dix centiares sistant en cour et jardin; de lande, situés au même le tout situé à Milly, comlieu, compris audit plan pris au plan cadastral de cadastral sous le numéro la commune de Gennes 1,446, même section, joisous les numéros 64, 66, gnant au levant Bonamie, 66 bis et 880, section C, au midi Jean Blain, au d'une contenance de dixcouchant les enfants Lesept ares cinquante-huit masson, et au nord un centiares, joignant au lefossé; mise à prix, soixante-dix francs, ci...... 25° LOT. vant le sieur Pierre Deschamps, au midi la route, au couchant cour com-Un are quarante cen-tiares de terre, situés au mune et les caves portées à l'article ci-après, et au même lieu, compris audit nord ladite route; mise à plan cadastral sous le nuprix, quinze cents francs, méro 1,468, joignant au 1,500 » Cl...... levant, au midi et au 32° LOT. couchant Jean Blain; mise Plusieurs caves avec à prix, quinze francs, leurs dépendances, situées 26° LOT. à Milly, comprises au plan cadastral de cette com-Douze ares quarante cenmune sous le numéro 881, tiares de terre et vigne, même section, joignant au situés dans les Gaudrais, levant le jardin qui précompris audit plan cadascède, au couchant Pierre tral sous les numéros 1,373 et 1,382, même section, joignant au nord Joseph Deschamps, et au nord la route, d'une contenance d'un are quinze centiares; Renou, au levant un senmise à prix, deux cents tier, au midi Gasnereau, et au couchant le sieur Lemasson; mise à prix, cinquante francs, ci..... Quatre-vingt-quatre ares, nommés les Forgèses, 27° LOT. compris audit plan cadas-Dix ares de terre, situés à la Bajoulière, commune tral sous le numéro 17 même section, joignant de Saint-Rémy-la-Varenne, au levant la femme Gijoignant au levant un cherault, au nord un fossé, min, au midi le sieur au couchant et au midi Michel Picard et autres, au nord Tremblay; mise un chemin; mise à prix, quatorze cents francs, ci. à prix, deux cents francs, 34° LOT. 200 Vingt-trois ares de terre CHAPITRE II. et mare, plus soixante-Le dimanche quinze avril quinze centiares, à Milly, mil huit cent soixantecompris audit plan cadassix, à midi, en l'étude de tral sous les numéros 75 Me Victor Durour, noet 76, même section, joitaire à Gennes. gnant au levant, au cou-28° LOT. chant et au nord François Deschamps, et au midi le chemin de l'Eglise; mise Un hectare quarantesept ares sept centiares de à prix, trois cents francs, terre labourable, situés à 300 » la Prée de Cumeray, com-35° гот. mune des Rosiers, en deux Trente-cinq ares cinparcelles séparées par un quante centiares de taillis, chemin, compris au plan au bois de la Coupe-ducadastral de cette commune sous le numéro 733, Bodin, compris audit plan section C, joignant au levant Viger-Lemoine et cadastral sous le numéro 455, même section, joiautres, au nord Cirot, et gnant au nord et au couchant M. Persac et autres, au midi terrain de l'Hospice de Beaufort; mise à au midi Fouquereau et autres, et au levant M. prix, cinq mille six cents Dupuis; mise à prix, deux cent cinquante francs, ci. 250 x Un hectare douze ares 36° LOT. Cinquante-trois ares de taillis, nommés les Bodin, de bois, appelés les Balises, au Bois-de-la-Touche, compris au plan cadastral de compris audit plan cadasla commune de Trèves-Cunault sous le numéro tral sous le numéro 457, même section, joignant 258, section B, joignant au nord Samson, au levant Jean Ladubé, au midi et au couchant Mm. Robert; au nord et au levant M.

Report... 17,375 min et bois, appelés les Landes, compris audit plan cadastral sous les numéros 493 et 494, même section, joignant au nord Mme veuve Robert, au levant Delumeau, au midi Fouquereau, et au couchant la veuve Sauleau; mise à prix, cent quinze francs, cl..... 37° LOT. Cinquante-un ares cinquante centiares de taillis, nommés la Chèvre-Noire, compris audit plan cadastral sous le número 500, même section . joignant au levant M. de Bellevue, au midi Gagneux, au couchant Pierre Fouquereau, et au nord la roule de Milly à Saumur; mise à prix, cinq cent quatrevingts francs, ci..... 38° гот. Un hectare quatre ares de terre et verger, nommés les Bouroux, compris audit plan cadastral sous le numéro 513, même section, joignant au levant Florent Huet, au midi un sentier, au couchant Pierre Martin, et au nord le chemin de Milly à Saumur; mise à prix, quatorze cents Dix-sept ares de terre à la Pierre, compris audit plan cadastral sous le numéro 551, même section, joignant au levant Lioton, au midi Louis Martin, au couchant le chemin de Milly aux Landes, et au nord les héritiers Pierre Deschamps; mise à prix. trois cents francs, ci.... 40° LOT. Soixante-cinq ares vingt centiares, aux Marchaiscompris audit plan cadastral sous le numéru 595, même section, joignant au nord un sentier, au levant Samson, au midi et au couchant Guichoux; mise à prix, mille

Quatorze ares de terre, au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 598, même section, joignant au nord un sentier, au levant le sieur Fouquereau, au midi le sieur Guichoux, et au couchant Samson; mise à prix, deux cents francs, Sept ares trente centiares de terre, appelés les

Sansis, compris audit plan cadastral sous le numéro 670, même section, joignant au nord Lioton, au levant Pierre Martin, au midi Blain, et au couchant la veuve Lutin; mise à prix, cent francs,

Quarante-sept ares vingt centiares de terre, au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 760, même section, joignant au nord Etienne Chaplet, au levant Louis Guérineau, au midi Amond. et au couchant un chemin; mise à prix, cinq cents 

Deux ares quatre-vingt-dix centiares de terre, nommés l'Arpent, compris audit plan cadastral sous numéro 538, section D,

Report... 21,570 » joignant au nord le sieur Picard, au levant Gui-choux, au midi et au couchant Pierre Martin; mise à prix, cinquante francs, 45° LOT.

Sept ares trente centiares de terre, situés à la Chapelle, compris audit plan cadastral sous le numéro 557, même section, foignant au nord le chemin de Milly à Louerre, au couchant et au midi Pierre Martin, et au nord la veuve Massonneau; mise à prix, cent vingt-cinq francs, ci..... 46° LOT.

125

400 »

400

175

100

3,000

115

580 m

1,400 »

300 »

1,000

200

100 »

500 »

A reporter... 21,570 »

Trente-deux ares cinquante centiares de terre labourable, situés aux Perruches, compris audit plan cadastral sous le numéro 777, même section, joignant au nord un chemin, au levant et au couchant Pierre Martin, et au midi le chemin de Milly à Louerre; mise à prix, quatre cents francs, ci..... 47° LOT.

Trente-deux ares cinquante centiares de terre, situés aux Garennes, compris audit plan cadastral sous le numéro 908, même section, joignant au nord Picard, au levant un che-min, au midi Huet, et au couchant Lioton; mise à prix, quatre cents francs, 48° LOT.

Huit ares vingt centiares de terre, situés à Pumeline, compris audit plan cadastral sous le numéro 1,069, même section, joi-gnant au nord Poirier, au levant René Baumont, au midi Guérineau, et au couchant Fouquereau; mise à prix, cent soixante-

Quatre ares quarantecinq centiares de terre, situés au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 1,051. même section, joignant au nord Pierre Baranger, au levant la grande route, au midi Samson, et au couchant Cailleau, mise à prix, cent francs, ci.... 50° гот.

Deux hectares cinq ares dix centiares de terre, en deux parcelles séparées par la route, appelées la Prée-de-Milly, comprises audit plan cadastral sous le numéro 34, section C, joignant au nord Louis Chazal et autres, au midi Auriau, au couchant Girault et autres, et au le-vant un fossé; mise à prix, trois mille francs, Ci.....

Total des mises à prix. vingt-cinq mille huit cent vingt francs, ci..... 25,820

PROCÉDURE. La vente des immeubles ci-dessus désignés a été ordonnée par juge-

ment du tribunal civil de Saumur rendu sur requête, le vingt-sept janvier mil huit cent soixante-six enregistré, qui a homologué une délibération du conseil de famille, de la demoiselle Godin, interdite tenu le six janvier mil huit cent soixante-six, sous la présidence de M. le juge de paix de Gennes, enregistrée.

Pour tous renseignements, s'adresser

1º A Mº Victor DUFOUR, notaire, chargé de la vente, dépositaire du cahier des charges

2° A M° POULET, avoué pour suivant, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 3; 3° A M. AUGUSTE THIBAULT, pro-

propriétaire à Chenehutte-les-Tuffeaux. Fait et rédigé par moi, avoné

poursuivant, à Saumur, le dix-sept février mil huit cent soixante-six. POULET.

Enregistre à Saumur, le dix-sept février mil huit cent soixante-six folio 48, case 4. Reçu un franc quinze centimes pour décime et demi. (127)Signé: PARISOT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BASSEREAU.

Aux termes d'un jugement renda par le tribunal de commerce de Sanmur, le 12 mars courant, le sieur Bassereau, marchand boisselier, de meurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite, dont l'ouverture a été fixée au 1º février dernier.

M. Armand Gratien a été nommé juge-commissaire, et M. Guérin, an cien huissier, demeurant à Saumur syndic provisoire de la faillile.

Le greffier du Tribunal, (128)TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PIETTE. Un jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 5 mars courant, fixe au 1° juin 1863 l'ouverture de la faillite du sieur Piette père, forgeron, demeurant Parnay, près Saumur.

Le greffier du Tribunal. (129)TH. BUSSON.

Etude de M. HENRI PLÉ, commis saire-priseur à Saumur.

# VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 15 mars 1866, à midi et jours suivants, s'il y a lieu, i sera procédé, par le ministère de Me Henri Plé, commissaire priseur dans la maison où est décédée Mº venve Grosbois, marchande de légumes, rue de la Cocasserie, à Salmur, à la vente publique aux enché res du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu:

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, édredon, draps, serviettes, essuie-mains, nappes, quantité d'effets, commode, tables, chaises, argenterie, batterie de cuisine et beaucoup d'autres objets. On paiera comptant, plus 5 0/0.

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean,

MAISON.

Située rue Saint-Lazare. S'adresser à M. SERGÉ, même rue

ET LE MEILLEUR MARCHÉ

est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

Saumur, P. GODET, imprimeur.

plus neuf ares quatre-vingt-

quinze centiares de che-

A reporter... 17,375 »

Tessié de la Motte et au-

tres, au midi Fresnaie, et

au couchant René Gui-

A reporter ... 12,725 »